

Une institution d'origine catholique, mais ouverte à tous

Jean Hétu, Ad. E., Professeur émérite

L'histoire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal remonte à 1878. Après la fermeture en 1866 de la première École de droit fondée en 1851 par Maximilien Bibaud au Collège Sainte-Marie, l'archevêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, entreprit de nombreuses démarches pour l'établissement à Montréal d'une deuxième université catholique francophone dans la province. Mais l'Université Laval s'y opposa en voulant conserver son monopole sur l'enseignement universitaire dans la province. Un compromis fut trouvé avec la création d'une succursale de l'Université Laval à Montréal afin « de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans ladite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités ». C'est ainsi que fut inaugurée en janvier 1878 la Succursale de l'Université Laval à Montréal avec les facultés de théologie et de droit. Plus précisément l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de droit eut lieu le 1^{er} octobre dans la salle de conférence du Cabinet de lecture paroissial appartenant aux Sulpiciens, situé dans le Vieux-Montréal à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. Une quarantaine d'étudiants étaient inscrits pour suivre les cours dispensés par la Faculté de droit. En 1920, l'Université de Montréal cessera d'être une succursale de l'Université Laval et obtiendra sa pleine autonomie.

Même si la Succursale de l'Université Laval à Montréal éta-



André Gagnon, le notaire Lawrence S. Bergman, Me Lise Vézina, Mme Eva Marx, Honorable Herbert Marx

it destinée à recevoir des étudiants catholiques de langue française, la Faculté de droit n'a jamais fermé ses portes aux autres étudiants. De fait, nous remarquons que dès les premières années suivant sa fondation, plusieurs étudiants d'origine anglo-saxonne sont diplômés de cette faculté. Qui plus est, des étudiants appartenant à la communauté juive s'inscrivent sans problème pour suivre des cours de droit. Le premier à le faire est, semble-t-il, Samuel William Jacobs qui s'inscrit à la Faculté en octobre 1891 pour obtenir un baccalauréat en droit en 1895. Ce dernier va fonder en 1897 le Jewish Times, soit le premier journal juif de langue anglaise au Canada, en plus d'être député de la circonscription montréalaise de Georges-Étienne-Cartier au Parlement fédéral. On pourrait aussi mentionner le nom de Peter Bercovitch qui est admis à la Faculté le 6 septembre 1904 pour obtenir une licence en droit le 5 juin 1906. Avocat, il sera le premier représentant de la communauté juive à se faire élire député à l'Assemblée législative de Québec en 1916. Par la suite, de plus en plus d'étudiants d'origine juive viendront étudier le droit à la Faculté de droit, notamment durant les années 1930 alors que d'autres institutions

font preuve de discrimination à leur égard. Plusieurs de ces diplômés joueront un rôle important non seulement dans leur communauté, mais aussi sur la scène provinciale et nationale; leur nom apparaît dans cette publication.

La présence relativement importante à l'Université de Montréal d'étudiants autres que canadiens-français n'était pas sans susciter certaines critiques. Nous retrouvons ainsi dans Le Quartier Latin du 25 avril 1941 une lettre adressée à Mgr Émile Chartier, vice-recteur de l'Université, qui se lit ainsi :

« Notre Université catholique fait-elle œuvre nationale en donnant l'opportunité aux étrangers l'avantage de s'instruire dans les sciences qui conduisent aux professions libérales. Ces étrangers, un jour, ou l'autre ne feront-ils pas tort aux nôtres? »

En plus de déclarer que toute autre lettre de même nature serait dorénavant jetée, le vice-recteur de l'Université répondait ce qui suit :



Herbert Marx a été honoré par ses pairs de l'ADDUM en octobre pour l'ensemble de sa carrière de juriste, professeur de droit, ministre du gouvernement au gouvernement du Québec et par la suite nommé juge de la Cour supérieure du district de Montréal jusqu'à sa retraite.

Homme d'affaires, vice-président d'une compagnie, il s'inscrit à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Il poursuit ses études de droit à l'Université Harvard où il obtient un doctorat en droit. Il est ensuite engagé comme professeur à son ancienne faculté où il donnera des cours en droit constitutionnel. Il publiera avec son regretté confrère François Chevrette un ouvrage en droit constitutionnel et participe à la publication d'ouvrages en collaboration avec d'autres collègues.

Il vient de publier «Mon histoire», mémoires d'une belle carrière aux éditions Thémis de la faculté de droit de son alma mater.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Le doyen de la Faculté de droit Jean-François Gaudreault-DesBiens, Me Emmanuelle Amar, la notaire Brigitte Lefebvre

« Votre lettre part de cette idée que l'Université de Montréal est catholique et canadienne-française.

Du fait qu'elle est catholique, il suit deux choses : que ses professeurs et leur enseignement doivent l'être aussi; que ceux qui s'y présentent comme élèves acceptent cette instruction. Il ne suit pas du tout qu'on doive être catholique pour y être admis comme étudiant.

Quant à votre autre point de départ, il me faut bien vous apprendre que notre maison n'est ni canadienne-française ni française. Elle est québécoise : ce qui veut dire que, située dans la province de Québec, elle est soutenue en partie par des fonds venus du trésor provincial. Comme ce trésor est alimenté par les impôts par ceux que vous appelez des étrangers tout autant que par l'argent des Canadiens-français, l'Université ne peut fermer ses portes à personne que la province a admis à vivre chez elle. Elle ne peut avoir qu'une exigence : qu'ils se soumettent à un règlement pédagogique, disciplinaire et financier.

Et elle prétend bien, en les admettant, faire juste le contraire d'une œuvre antinationale. »

Bref, le vice-recteur de l'Université de Montréal déclarait publiquement que cette institution était ouverte à tous les Québécois quelle que soit leur origine. Une tradition qui s'est toujours maintenue à la Faculté de droit comme l'a déjà souligné, par exemple, le juge Alan B. Gold lorsqu'il affirma qu'il avait été agréablement surpris par l'accueil chaleureux qu'il avait reçu en arrivant à la Faculté en septembre 1938 de la part de ses confrères de classe et des professeurs. La constitution en 2003 de l'Association



Me Lise Vézina, Mme Eva Marx, Honorable Herbert Marx

des étudiants juifs en Droit (AEJD) facilite aujourd'hui l'intégration de ces étudiants.

Autrefois, le corps professoral était composé uniquement de chargés de cours dont un grand nombre faisait partie de la magistrature. C'est seulement avec la rentrée universitaire de septembre 1944 qu'on salua en la personne de Maximilien Caron le premier professeur à temps plein; ce dernier a donné son nom au bâtiment où loge maintenant la Faculté. Par ailleurs, il a fallu attendre vingt-cinq ans de plus pour voir l'engagement en 1969 d'un premier professeur à temps plein de confession juive; il s'agissait de Herbert Marx, licencié en droit en 1967, qui deviendra également en 1985 le premier ministre de la Justice du Québec d'origine juive. Un prix de rédaction juridique porte son nom. Aujourd'hui deux autres professeurs titulaires s'identifient à cette même communauté; ce sont les professeurs Jeffrey Talpis et Gérald Goldstein. D'autres ont été engagés simplement comme chargés de cours ou comme professeur invité. À cet égard on pourrait mentionner le nom du juge Morris J. Fish qui enseigne le droit criminel de 1969 à 1971 ainsi que la contribution de l'honorable Yoine Golstein qui enseigne le droit de la faillite pendant de nombreuses années.

Par cette publication, la Faculté de droit de l'Université de Montréal veut rappeler les liens historiques qu'elle a tissés au fil des ans avec les juristes de la communauté juive de Montréal. Elle veut souligner le fait que la Faculté a toujours eu une politique de portes ouvertes à leur égard, et ce, dès les premières années de sa fondation. Aujourd'hui, la Faculté se réjouit que ces diplômés aient connu un rayonnement exceptionnel dans la société québécoise et canadienne. Ils ont su maintenir la tradition d'excellence de la Faculté de droit et font partie de la grande famille de juristes issus de l'Université de Montréal.

Hommage à Herbert Marx

Jean Hétu, Ad. E., Professeur émérite

Ce soir, nous soulignons le lancement de deux livres. D'abord, les « Mémoires » de mon ami Herbert Marx, premier professeur de confession juive en 1969 à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Ensuite, nous vous présenterons un livre consacré aux diplômés de la communauté juive. Mon discours comprendra donc deux parties pour souligner ces deux lancements. Je trouve d'ailleurs que le moment choisi pour tenir un tel événement paraît judicieux car 2018 marque le 70^e anniversaire de création de l'État d'Israël. D'autant plus que le Musée McCord, l'hôte de cet événement, a organisé une exposition sur l'héritage juif de Montréal.

Herbert Marx, mon ami

En 1978, alors que j'étais jeune professeur, j'ai proposé au Doyen Roger Comtois d'écrire, pour le centenaire de la Faculté de droit, un livre sur l'histoire de cette dernière. C'est alors que j'ai pu constater, à l'instar de plusieurs autres personnes, que la Faculté de droit de l'Université de Montréal est une grande institution d'enseignement qui a un rayonnement exceptionnel dans la société autant par ses professeurs que par ses milliers de diplômés. Le journal *La Presse* avait écrit au lendemain du Banquet tenu à l'hôtel Reine-Élizabeth pour célébrer le centenaire de la Faculté qu'il était impressionnant de voir réunis au même endroit (pour ne pas dire à la même table), entre autres Pierre Elliott Trudeau, Robert Bourassa, Jean Drapeau, en plus d'un gouverneur général, de deux juges en chef de la Cour suprême du Canada, de quelques juges en chef du Québec, une brochette impressionnante de ministre et d'ex-ministres fédéraux et provinciaux, des ambassadeurs, des sous-ministres, des auteurs célèbres. Ils étaient tous des diplômés venus célébrer le centenaire de leur alma mater. Je pourrais également rappeler que la très grande majorité des premiers ministres du Québec depuis Sir Lomer Gouin en 1905 ont étudié le droit à l'Université de



Emmanuelle Amar et Jean Hétu

Montréal (dans les faits une dizaine).

La Faculté de droit a toujours pu compter sur un corps professoral de grande qualité. Dès les premières années de sa fondation, deux anciens premiers ministres du Québec ont occupé le poste de professeur, à savoir Pierre-Olivier Chauveau et Adolphe Chapleau. D'autres éminents professeurs suivront (et j'ai retenu seulement quelques noms), soit Édouard Montpetit, Maximilien Caron, Antonio Perrault, Albert Mayrand, Jean Beetz, Alice Desjardins (la première femme à enseigner dans une Faculté de droit au Canada), Antonio Lamer, Jean-Guy Cardinal, Jacques-Yvan Morin, François Chevrette, Adrian Popovici, Jean-Louis Baudouin. À cette liste très partielle des professeurs, je dois aussi ajouter le nom de Pierre Elliott Trudeau (et je pense que son seul employeur fut l'Université de Montréal car il garda son titre de professeur de droit jusqu'à la fin de sa carrière politique en 1982).

Un de ces professeurs, que le destin a mis sur ma route, a eu un impact considérable sur ma carrière professionnelle. Il s'agit d'Herbert Marx. Je n'ai pas eu la chance, ou la « malchance », de l'avoir comme professeur de droit

constitutionnel. On a raconté que lorsqu'il a commencé à donner des cours à la Faculté, des étudiants francophones ont signé une pétition pour demander au Doyen de supplier Herbert d'enseigner en anglais! Herbert a répondu aux étudiants que s'ils voulaient assimiler les anglophones, ils devaient commencer avec lui.

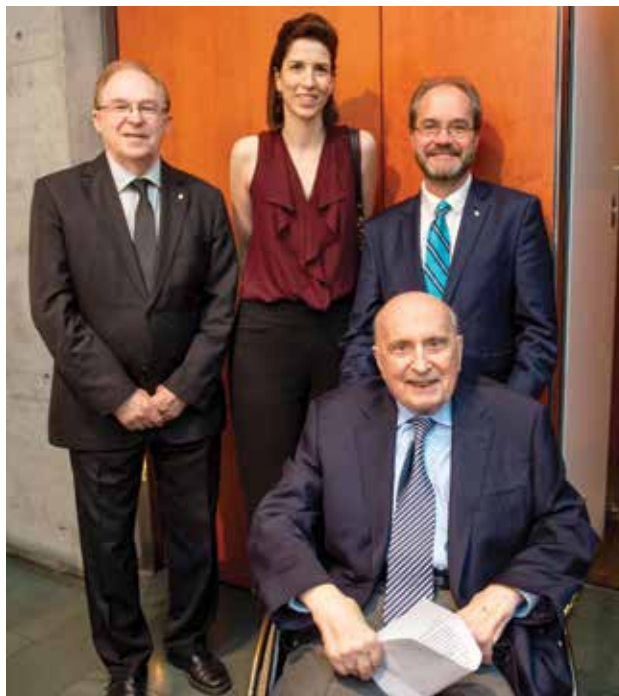
Dès le début de ma carrière, j'ai collaboré avec Herbert. Nous avons, semble-t-il, des atomes crochus. Étant tous les deux diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et de l'Université Harvard, nous avons chacun notre propre accent, Herbert l'accent du West Island et moi celui de la région de Lanaudière. Mais nous nous sommes vite compris et sommes devenus des amis. Herbert était la première personne de la communauté juive avec laquelle je nouais des liens d'amitié. Nous avons d'abord écrit un livre sur le droit et la pauvreté en plus de nous intéresser au droit social. Nos recherches sur la

Monsieur Herbert Marx Grand diplômé 2018



Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Montréal dès 1967 ainsi que d'une maîtrise en droit à la Harvard Law School depuis 1969, il fut admis au Barreau du Québec en 1968. Professeur en droit constitutionnel à la Faculté de 1969 à 1979, il publia de nombreux articles et plusieurs ouvrages dans les domaines du droit constitutionnel, du droit social et des libertés publiques. Puis, faisant le saut en politique, il fut élu député dans la circonscription de D'Arcy-McGee à l'élection partielle du 26 novembre 1979. Réélu en 1981 et en 1985, il fut Ministre de la Justice, responsable de la Protection du consommateur et de la Déréglementation du 12 décembre 1985 au 23 juin 1988, et Solliciteur général et Ministre responsable de la Protection du consommateur du 23 juin au 10 août 1988. Ministre de la Sécurité publique du 10 août 1988 au 21 décembre 1988. Il fut nommé juge à la Cour supérieure du Québec le 30 juin 1989 et prit sa retraite le 16 mars 2007.

Très impliqué au sein de diverses causes, il fut notamment président de l'Association d'études canadiennes, coprésident du programme de l'Université McGill en société civile et rétablissement de la paix au Moyen-Orient et Gouverneur de l'Université de Tel-Aviv.



Jean Hétu, Emmamuëlle Amar, le doyen J.-F. Gaudreault-DesBiens

condition sociale ont d'ailleurs inspiré les auteurs de la Charte québécoise sur les droits et libertés. De plus, Herbert, devenu ministre de la Justice, va introduire dans le Code de procédure civile une disposition pour protéger les petits débiteurs et empêcher la saisie de leur maison pour une dette minime. Il a quitté son poste de professeur alors que j'avais commencé à faire campagne auprès de mes collègues pour qu'il puisse devenir doyen (il aurait créé un autre précédent en étant le premier doyen de confession juive de la Faculté). Mais il été attiré par les « sirènes » de la politique en acceptant l'invitation de Claude Ryan pour remplacer le Dr Victor Goldbloom comme député libéral du comté provincial de D'Arcy-McGee. Au lendemain de son élection, il m'a téléphoné pour me demander si je connaissais quelqu'un qui pourrait faire une étude sur la police. Après quelques minutes de réflexion, je lui ai proposé mon nom, ce qu'il accepta. Ce fut le début d'une longue collaboration qui va se terminer lorsque Herbert va quitter la politique. Dans le fond, j'aurais aimé que sa carrière de ministre de la Justice dure un peu plus longtemps. Je le remercie encore aujourd'hui de m'avoir permis de collaborer avec lui pendant toutes ces années et de participer à des réformes importantes dans le domaine du droit.

Herbert a connu trois carrières même s'il a fallu attendre plusieurs années avant qu'il sache exactement ce qu'il voulait vraiment faire dans la vie. C'était pour ainsi dire un « late bloomer ». D'abord, une première carrière comme professeur à la Faculté de droit, puis une deuxième carrière comme député et comme premier ministre de la Jus-

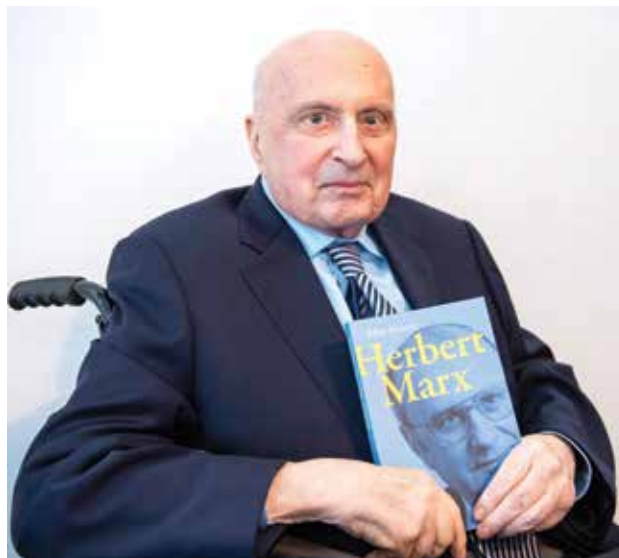
tice du Québec de confession juive et enfin une troisième carrière comme juge de la Cour supérieure du Québec (il aurait pu devenir sénateur, mais il a pensé qu'il serait plus utile comme juge). Trois carrières, et certains se diront... probablement trois fonds de pension. Pour quelqu'un d'« insécure », c'est parfait!

Aujourd'hui Herbert Marx nous présente « son histoire » qui nous résume ses trois carrières. Je pense qu'elle constitue un message d'espoir pour tous ceux qui même à l'âge de 30 ans ne savent pas encore quoi faire dans la vie. Il ne faut donc jamais désespérer de l'avenir. C'est pourquoi je vous invite à lire ce livre écrit par un homme profondément intégré dans le Québec d'aujourd'hui, qui a su faire le pont entre les anglophones et les francophones et dont la carrière fut dédiée au bien-être de la collectivité. En passant, il ne m'a jamais parlé ni en anglais ni en hébreu... mais somme toute en français. On découvre aussi dans ce livre une personne qui a un profond attachement pour son alma mater... la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui, comme il l'écrit, « continue d'occuper une place unique dans son esprit ». Il a d'ailleurs créé un prix de rédaction juridique et mis sur pied les Conférences annuelles Chevette-Marx en droit constitutionnel. J'ajouterai enfin que sa famille peut se considérer comme privilégiée d'avoir un livre rapportant les souvenirs de leur père et un autre livre racontant ceux de leur mère. En effet, Eva, l'épouse d'Herbert, a également publié en 2013 sa biographie où elle raconte comment elle a pu échapper aux nazis. Sa biographie s'intitule « Une question de chance » et fait partie de la Collection Azirieli portant sur les mémoires de survivants de l'holocauste. Félicitations Herbert pour ton livre que je trouve fascinant où tu écris à la toute fin : « Malgré tout, et quoiqu'on en dise, la retraite demeure la meilleure carrière ». Félicitations également à Eva pour la qualité de ses écrits.

Les diplômés en droit de la communauté juive

Parlons maintenant du deuxième livre qui est aussi l'objet d'un lancement officiel ce soir et qui me concerne plus directement.

Parmi les changements importants survenus depuis mon arrivée dans les années 1970 comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, il y a d'abord le fait que les étudiants de sexe féminin ont supplanté les garçons et représentent aujourd'hui plus des deux tiers de nos étudiants (certaines années, elles représentaient 70 % des étudiants en droit). Un autre changement important est survenu au cours des dernières décennies : la



Herbert Marx

Faculté est vraiment devenue multiculturelle. Différents groupes ethniques de Montréal font partie de nos étudiants. Toutefois un groupe est devenu particulièrement présent à la Faculté, et ce peu de temps après sa fondation, soit celui de la communauté juive. Il faut rappeler que l'Université de Montréal fut fondée en 1878 comme une institution d'enseignement catholique et francophone. Or, la Faculté de droit va accueillir dès 1891 un premier étudiant de confession juive. Il s'agit de Samuel William Jacobs qui en 1895 obtiendra un baccalauréat en droit. Il deviendra un député au Parlement du Canada et un grand défenseur des droits des Juifs au Canada. Il plaidera aussi la cause de Mme Langstaff qui voulait devenir la première femme membre du Barreau du Québec. Le curriculum vitae de Samuel Jacobs est impressionnant et Bernard Figler a rédigé en 1970 une biographie d'environ 300 pages sur sa carrière. Le deuxième étudiant de la communauté juive de Montréal a s'inscrire à la Faculté est Peter Bercovitch qui obtiendra une licence en droit en 1906. Ce grand défenseur des droits des Juifs au Québec et au Canada sera le premier député de ce groupe à siéger en 1916 à l'Assemblée législative de Québec. À la suite du décès de Samuel Jacobs en 1938, il quittera sa charge de député provincial afin de prendre la place de Jacobs comme député fédéral. Un grand nombre d'étudiants juifs viendront étudier le droit à l'Université de Montréal, surtout après les années 1930, alors que l'Université McGill fait preuve de discrimination en imposant des quotas à leur admission comme le souligne d'ailleurs l'exposition que l'on retrouve actuellement au Musée McCord. Je me rappelle que lors d'une entrevue avec un diplômé, je lui ai demandé pourquoi il était venu étudier à la Faculté de droit. Il m'a répondu que son père s'était inscrit le premier à la Faculté parce que, même s'il avait reçu une lettre

d'admission à la Faculté de droit de l'Université McGill, il avait été refusé au motif que le quota était rempli. Depuis ce moment, toute la famille a poursuivi des études en droit à l'Université de Montréal.

Je savais que nous retrouvions depuis longtemps des étudiants juifs à la Faculté de droit mais je ne savais pas que ce fait pouvait remonter aussi loin que 1891. C'est pourquoi j'ai lancé l'idée de publier un livre pour démontrer les liens historiques qui unissent depuis très longtemps la Faculté de droit et la communauté juive de Montréal. Le projet a été accepté avec enthousiasme par le doyen de l'époque, le vice-recteur actuel de l'Université, M. Guy Lefebvre. Pour le réaliser, je me suis adjoint les services d'une étudiante qui connaissait bien la communauté juive, soit Emmanuelle Amar. À deux, nous avons cherché à identifier parmi les anciens diplômés ceux qui nous semblaient faire partie de ce groupe. Notre méthode n'est pas très scientifique. Disons d'abord qu'il n'existe pas à la Faculté de liste d'étudiants en droit appartenant à la communauté juive. Nous nous sommes d'abord fiés à notre flair en examinant les noms de famille, en consultant des organismes

Régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins

L'Autorité des marchés financiers publie, pour une consultation de 30 jours, des projets de règlements et de lignes directrices découlant de l'adoption du projet de loi 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières. Ces projets visent notamment à définir le régime de recapitalisation interne qui serait applicable au Mouvement Desjardins s'il devenait non viable ou était sur le point de le devenir ainsi qu'à établir des exigences réglementaires en matière de capacité totale d'absorption des pertes. Rappelons que l'Autorité a désigné en 2013 le Mouvement Desjardins à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure.

Ce cadre découle des normes internationales du Conseil de stabilité financière et du Comité de Bâle sur la supervision bancaire à l'égard des institutions financières d'importance systémique et est substantiellement similaire au régime de recapitalisation interne que le gouvernement fédéral applique aux grandes banques canadiennes.

comme l'Association de droit Lord Reading, en consultant la Revue du Barreau et l'Internet. De plus, d'anciens diplômés nous ont suggéré des noms. Toutefois, nous avons éliminé de notre recherche les diplômés des dix dernières années surtout parce qu'ils sont en début de carrière. Tout compte fait, nous avons retenu les noms de près de 60 diplômés en droit dont les plus récents qui ont bien voulu répondre à notre invitation de témoigner de leur séjour à la Faculté. Cependant, nous sommes conscients que nous avons certainement oublié d'autres diplômés dont le profil aurait pu paraître dans notre livre. Je pense notamment à l'avocat Monroe Abbey, licencié en droit en 1927, qui fut à la tête du Congrès juif canadien de 1968 à 1971. Je pense que s'il nous a échappé c'est probablement parce qu'il est connu dans nos archives sous son nom d'origine, soit Monroe Abinovitch. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater que la Faculté de droit l'a quand même honoré lors de son centenaire en 1978. Bref, il n'a pas été facile de retrouver les traces de nos diplômés de la communauté juive, puis de les rejoindre pour la rédaction de leur curriculum vitae.

Le lancement du livre, qui a lieu ce soir, vise à souligner les liens historiques qui unissent depuis 1891 la communauté juive de Montréal à la Faculté de droit ainsi qu'à faire connaître un aspect plutôt méconnu de l'histoire de cette institution. Ce livre permet aussi de constater que les diplômés de la communauté juive sont heureux de faire partie d'une grande famille de juristes et qu'ils contribuent au rayonnement exceptionnel de la Faculté aussi bien au Québec qu'à l'extérieur du pays.

L'écriture de ce livre résulte avant d'un travail d'équipe. Plusieurs personnes ont en effet collaboré d'une façon ou d'une autre à sa publication. Mais certaines personnes méritent que je souligne leur nom. Je remercie d'abord le doyen de la Faculté, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, qui a reconnu l'intérêt d'une telle publication pour l'histoire de la Faculté. Je remercie aussi ma collaboratrice, Mme Emmanuelle Amar, qui a établi les contacts avec les diplômés et contribué à la rédaction de leurs profils. De plus, je remercie les Éditions Thémis, notamment son responsable M. Christian Saint-Georges, pour le travail d'édition et la belle présentation matérielle du livre. Enfin, qu'il me soit permis de penser que nous puissions publier, dans un proche avenir, une autre édition de ce livre et l'enrichir de nouveaux témoignages provenant des diplômés de la communauté juive.

Bonne soirée à tous.